

Compte-rendu Comité de Suivi du 27 novembre 2014



En présence de :

Des élus : Mme Roch, Mme Menoni, Mr Casimir, Mr Tournier
Représentant de la CCPR : Mme Royer
Directeurs/enseignante : Mmes Besson Magdelain, Josselin, Mr Sublet,
Conseillère Pédagogique : Mme Vaudaux
Les parents délégués : Mmes Hosselin, Chauche et Lassara, Mr Sainvé,
Représentant du sou des écoles : Mme De Almeida
Représentant de l'ADEP : Mme Leroy
Représentant DDEN : Mr Gireaudeau
Les agents de la collectivité : Mr Diedrich, Mme Sage et Mme Gaillard

Excusés : Mr le Maire, Mme Benhamdi, M Georget, Mme Greggio, Mme Potier-Gabrion, Mme Trottier, Mme Meynardi, Mme Matera.

1. Présentation du dispositif **Les groupes de travail.**

Ils permettent de mesurer objectivement les effets produits par la mise en œuvre de cette réforme et étudient les axes d'amélioration.

Un Comité Technique :

Rôle :

Il se concentre sur la partie opérationnelle du dispositif au sein de chaque école, à savoir : assiduité et fréquentation aux différentes activités, évaluation des activités proposées (animateurs, intervenants), utilisation et partage des locaux, des matériels utilisés, satisfaction des enfants, propositions des options possibles pour la rentrée 2015.

Un Comité de Suivi :

Rôle :

Il tient compte des propositions du comité technique et des retours des conseils d'écoles.

Il a pour objectif : d'évaluer et de faire évoluer le projet, en identifiant et en analysant les problématiques soulevées lors des comités techniques et des conseils d'écoles, de définir les grandes orientations et les objectifs du PEDT, de veiller à la bonne mise en œuvre du PEDT.

Les moyens mis en œuvre par la commune

- Restructuration du service éducation : en créant de nouveaux postes dont un de responsable des temps périscolaire pour coordonner les temps TAP et des postes d'animateurs qualifiés pour répondre aux normes DDCS en vigueur.
- La commune a également augmenté le volume de travail du personnel déjà en poste pour accueillir l'ensemble des enfants sur le temps TAP et créer deux structures d'accueil autonomes.
- La commune a recherché des intervenants qualifiés et loué des locaux à l'extérieur des écoles pour limiter l'utilisation des salles de classes.

Rappel des horaires TAP et de leur fonctionnement.

Bois des Chères et Champully: TAP de 13h30 à 14h15

Mallinjouid :

TAP de 13h40 à 14h25

Pour les enfants qui ne mangent pas au service de restauration, accueil des enfants, entre 13h20 et 13h30 ou entre 13h30 et 13h40 pour Mallinjouid, directement à l'école auprès des animateurs périscolaires.

Les Activités :

Activités déclinées autour de trois grands thèmes : sport, culture et loisirs.

Les enfants sont en groupe classe et encadrés par les animateurs référents par période pour offrir des repères aux élèves.

2. Bilans

Fonctionnement		DEPENSES LIEES AU TAP Sept-Dec 2014			
BILAN GENERAL	Fréquentation	456 enfants au TAP sur 581 scolaires Soit 78 % de fréquentation	BILAN FINANCIER	Fournitures et petits équipements	5 900 €
	Nbre moyen d'externe présents au TAP	68 Mallinjouid 51 Bois des Chères + 3 Champully		Intervenants extérieurs	17 500 €
	Nombre d'activités différentes	18 animations différentes sur les deux sites		Charges salariales animateurs et référents de sites	68 800 €
	Nombre d'intervenants extérieurs / jours	12		Locations de salles utilisées	400 €
	Encadrement (*)	47.60 % par le service périscolaire 30.40 % Par les intervenants extérieurs 19 % Par les services municipaux 3 % par les associations		Transports Champully	2 970 €
	Salles utilisées	L'ensemble des locaux communs + 2 salles à la maison d'accueil et quelques salles de classes		TOTAL Dépenses	95 570 €
	Utilisation des salles de classes	35 % d'occupation Mallinjouid 44% d'occupation au Bois des Chères		RECETTES LIEES AU TAP Sept-Déc 2014	
	Nombre de réunions en interne par le personnel d'animation	1 fois par semaine pour les Directeurs de sites 2 fois par mois pour les animateurs		Fonds d'amorçage	9 843 €
		Aide spécifique	6 720 €		
		TOTAL Recettes	16 563 €		
		A la charge de la collectivité	79 007 €		

(*) La collectivité encadre 67 % des activités. Il semble indispensable de solliciter le tissu associatif et ses ressources.

3. Synthèse

Les parents d'élèves	Les enseignants	La collectivité
Fatigue des enfants	L'absence de coupure dans la semaine engendre une accumulation de fatigue défavorable aux apprentissages	Constatations faites aux vues des retours : Fatigue des enfants Problème d'harmonisation des horaires entre les différentes écoles rochoises.
Difficultés pour les parents, ayant une fratrie, d'effectuer le ramassage de leurs enfants sur les différentes écoles rochoises		
Difficulté pour les enfants de se repérer entre les différents temps de leur journée.	Les enseignements du matin restent de qualité contrairement à ceux de l'après-midi qui demeurent beaucoup plus difficiles à coordonner. Les activités au TAP génèrent de l'agitation chez les élèves.	Encadrement : <ul style="list-style-type: none"> L'obligation de répondre aux exigences réglementaires imposées par la DDCS et la CAF74 soit un adulte pour 14 enfants, Le choix d'un animateur référent sur une période et des groupes classes très pertinent pour le cycle II.
	Difficulté pour les enfants de se repérer entre les différents temps de leur journée	Légère diminution du temps de restauration durant les quatre premières semaines solutionnée par l'accueil d'une quarantaine d'élèves au Foyer pour Personnes Âgées.
Adaptation des activités aux	Les après-midi raccourcis imposent	Difficultés à recruter des

différents publics et tranches d'âges, notamment pour la CLIS.	de programmer les activités longues en matinée : contrainte d'emploi du temps. (JMF)	intervenants qualifiés pour construire le programme du 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre.
L'utilisation des salles de classes paralyse le travail des enseignants : utilisation au minimum des salles de classes.	Le partage des locaux scolaires occupés par les TAP engendre des difficultés : - pour organiser les préparations, les séquences de l'après-midi, - pour trouver un lieu de réunion, - de concentration des élèves en A.P.C. (bruit) - pour effectuer un décloisonnement des classes.	Impossibilité d'utiliser les salles de la M.J.C. sur un créneau de 45 minutes (temps trop court avec le trajet). Création d'un planning d'occupation des écoles en concertation avec l'équipe éducative afin de tenir compte des contraintes de chaque acteur présent sur le temps TAP. Création d'une charte d'occupation des locaux.

Points positifs :

- L'enseignement du matin reste de qualité grâce à l'allongement des matinées à 3h30 et à la 5^{ème} matinée.
- Les activités proposées sont de qualité,
- Le retour des enfants est positif, ils sont contents d'y participer,
- Enthousiasme et professionnalisme des animateurs : facteur de réussite,
- Une bonne coordination entre les différents temps grâce une ferme volonté de l'ensemble des acteurs.

4. Futures dates à retenir :

Comité Technique lundi 15 Décembre 2014 - 17h30 Ecole du Bois des Chères	*Transmission et finalisation de la Charte. *Concertation avec les différents acteurs (équipe enseignante, services municipaux, associations) *Réflexion et contenu du PEDT
Comité de suivi : jeudi 29 Janvier 2015	Présentation de l'avant projet
Comité Technique : lundi 02 Mars 2015	Poursuite réflexion et élaboration concrète du PEDT // organisation rentrée 2015
Comité de suivi : lundi 30 Mars 2015	Validation du PEDT & choix définitif

CONSEILS D'ECOLE EXCEPTIONNELS : Pour validation du dispositif retenu

* **Mardi 07 avril 2015**

* **Jedi 09 avril 2015**

* **Vendredi 10 avril 2015**

REUNION PUBLIQUE

* **Mi-juin 2015**

5. Echanges :

Membres de la commission	Commune
Mme Hosselin, présente au Comité l'analyse du questionnaire établi par et pour l'école de Champully. Le bilan rejoint les constatations précédentes : augmentation de la fatigue, baisse de la concentration, augmentation de l'agitation liées au rythme trop soutenu d'où la nécessité de déplacer les TAP en fin de journée.	Mme Roch regrette que le questionnaire n'ai pas été le fruit d'une concertation collective qui aurait permis que ce dernier soit diffusé aux autres écoles concernées. Ce questionnaire demande à être retravaillé pour plus de cohérence.
Mmes Lassara et Mme Chauche précisent que le problème ne vient pas du contenu mais du créneau horaire lui-même.	
Mme Vaudaux, représentante Mme Matera, Inspectrice de l'Education National circonscription de Bonneville II lui fera les retours de l'ensemble de nos remarques.	

